

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Adoption d'une Décision Modificative Budgétaire (M14)

**N°40/2021**

Département du Gard Canton d'Uzès  Commune de La Capelle et Masmolène		<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 03/08/2021</b>			
Date de la convocation 29/07/2021  Date d'affichage de la convocation 29/07/2021  Date d'affichage de la délibération		L'an deux mil vingt-et-un, le trois Août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		1 - Monsieur GAYTE Xavier	x		
		2 - Madame CREISSEN Viviane	x		
		3 - Monsieur PAUL François	x		
Nombre de conseillers: 11		4 - Monsieur SERRES Hervé	x		
En exercice	10	5 - Monsieur LAURENT Gilbert	x		
Quorum	6	6 - Monsieur PESENTI Anthony		x	CLAUX Elodie
Présents	7	7 - Madame DURANDO Françoise		x	SERRES Hervé
Représentés	3	8 - Madame CLAUDX Elodie	x		
Votants	10	9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup	x		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN		10 - Madame GIULIANI Stéphanie		x	GAYTE Xavier
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		Sens du vote : <b>ADOPTION À L'UNANIMITÉ</b>			
Et publication ou notification du :		<b>Pour: 10</b>  <b>Contre: 0</b>			

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le budget de la commune,

VU le dépassement de crédit budgétaire au chapitre 26

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021:

Il est proposé conformément au respect des principes de sincérité et d'équilibre du budget, la délibération modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	libellé	dépenses
D021	2151	Réseaux de voirie	- 250
D026	261	Titres de participation	+ 250
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adopter la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

